

DEMANDE D'ANNULATION DE L'EXCLUSION

Les personnes volontairement soumises à une exclusion ont la possibilité de déposer une demande d'annulation au bout de 3 mois. Les personnes dont l'interdiction a été ordonnée ont la possibilité de déposer une demande d'annulation dès le début de l'interdiction de jeu. Les mêmes conditions d'annulation s'appliquent aux deux types d'exclusion du Grand Casino Luzern, que la personne ait été exclue au sein du casino physique ou auprès du site en ligne mycasino.ch.

Conformément à la loi sur les jeux d'argent, l'exclusion est valable pour une durée indéterminée et ne peut être levée que suite à un entretien avec le responsable des programmes de mesures sociales et un conseiller externe auprès d'un office cantonal. Dans cet entretien, vous devez être en mesure de prouver que les raisons qui ont conduit à l'exclusion sont caduques. Les conjoints sont impliqués dans le processus d'annulation et sont également invités à l'entretien.

Merci de bien vouloir nous adresser une copie des documents suivants:

- Certificat de salaire ou justificatif de revenus actuel
- Extrait de compte couvrant les trois derniers mois et justificatif de patrimoine (avec toutes les charges ainsi que l'évolution visible du solde)
- Extrait actuel du registre des poursuites (datant de moins de trois mois)
- un justificatif de patrimoine (par ex. un extrait de compte d'épargne)
- pour les indépendants, une déclaration d'impôts récente
- une copie d'une pièce d'identité officielle

Je demande par la présente l'annulation de mon exclusion:

exclusion volontaire

exclusion ordonnée

Nom et prénom:

Rue:

NPA, localité:

Date de naissance:

Etat civil:

(partenariat fixe)

Enfants (nombre, âge):

No tél./No port.:

Adresse e-mail:



Motif de l'exclusion:

Motif de la demande d'annulation:

Date:

Signature:

Merci de renvoyer le formulaire de demande dûment rempli et signé accompagné des copies exigées à l'adresse suivante:

Grand Casino Luzern
Customer Care
Haldenstrasse 6
6006 Lucerne

Ou par e-mail à: customercare@mycasino.ch

Nous vous convierons à un entretien et traiterons votre demande uniquement lorsque nous aurons reçu **vous** les documents exigés. Dans le cas contraire, nous ne pouvons malheureusement pas examiner votre demande.

Après un examen positif des documents que vous avez soumis, nous ou le service spécialisé reconnu par le canton vous contacterons afin de convenir d'un rendez-vous pour un entretien personnel. Si nous donnons un avis négatif à votre demande de levée de l'exclusion du jeu sur la base des documents fournis, nous vous en informerons par écrit.

Par ailleurs, si les documents fournis ne sont pas complets, nous nous réservons le droit de ne pas donner suite à la demande de levée de l'exclusion du jeu après un délai de trois mois, de sorte que l'exclusion du jeu est maintenue.